



AP. PREFECTURE  
Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

016-200054047-20210329-2021\_03\_29\_07-DE  
Reçu le 01/04/2021

- ACCEPTE la proposition de Madame la Préfète de la Charente sur le montant de l'indemnité représentative de logement au titre de l'année 2020.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 31 mars 2021

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

